Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 045-214502080-20261005-DCM26_105-DE

VILLE DE MONTARGIS
*Construit son avenir*

*Liberté • Égalité • Fraternité*
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

## SESSION ORDINAIRE DU 05 OCTOBRE 2026

---

**OBJET : CESSION D'UN BIEN IMMOBILIER COMMUNAL AUTORISATION A M.LE MAIRE DE LANCER UN AVIS DE PUBLICILTE A MANIFESTATION D INTERET**

**N° 26/105**

Nombre de conseillers en exercice :
33

Nombre de présents :
29

Nombre de votants :
33

Date de convocation :
28/09/2026

Publiée le :
28/09/2026

Aujourd'hui le cinq octobre deux mil vingt-six, à dix-huit heures, heure légale, se sont réunis à l'Hôtel de Ville à la salle du Conseil, lieu habituel de séance, sous la présidence de M. Dominique COQUELLE, Maire de Montargis, les Membres du Conseil Municipal dont les noms suivent :

**Présents** : Madame Patricia SEINE, M. Serge POINTLANE, Mme Catherine HANSMETZGER, Mme Mélanie BARRAS, M. Jaky PERON, Mme Nathalie PEREIRA VIEIRA, M. Geoffroy BALZEAU M. Coriolan BLANCHARD, Mme Nathalie FOULGOT, M. Dominique COQUELLE, M. David LEVALLET, Mme Véronique PERLES, M. Fabrice DUVERGER, Mme Sophie GARNIER, Mme Axel LOISEL-BESNARD, Mme Nadège DESPRES, M. Maxime LAZREG M. Axel THOMAS, M. Fabrice ROY, M. Bruno NOTTIN, Mme Eline LEROY, Christophe BELABBES, M. Georges. KOUAME Mme Nathalie LEMOINE M. M. Benoit DIGEON, Mme Nelly DURY, M. Philippe VAREILLES, Mme Hassiba Oubraham, M. Dalip VEHAPI,

**Absents Excusés :** M. Côme DUNIS, Mme Laura COIS, Mme Caroline ORUS PLANA

**Ont donné délégation de vote** :

M. Côme DUNIS à M. Coriolan BLANCHARD
Mme Laura COIS à M. Axel THOMAS
Mme Caroline ORUS PLANA à Mme Mélanie BARRAS
M. Jean-Charles CEPISUL à M. David LEVALLET

-=-=-

M. Maxime LAZREG remplit les fonctions de secrétaire.

* * *

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 05 OCTOBRE 2026**

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 045-214502080-20261005-DCM26_105-DE

**OBJET : CESSION D'UN BIEN IMMOBILIER COMMUNAL : AUTORISATION A M. LE MAIRE DE LANCER UN AVIS DE PUBLICITE A MANIFESTATION D'INTERET**

Le Conseil Municipal,
***Vu*** l'ensemble immobilier communal situé 93 avenue de Gaulle – 227 avenue Emile Mengin à Montargis, classé dans le domaine privé communal ;
***Vu*** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P);
***Vu*** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
***Vu*** l'avis de la Commission Finances – Marchés du 24 septembre 2026 ;
***Vu*** le projet d'appel à manifestation d'intérêt annexé à la présente délibération

**CONSIDERANT** que le conseil municipal est compétent pour délibérer sur la gestion des biens et les opérations immobilières de la Ville ;
**CONSIDERANT** que la Ville de Montargis est propriétaire de l'ensemble immobilier communal situé 93 avenue de Gaulle – 227 avenue Emile Mengin, cadastré AD 463 pour 564 m² ;
**CONSIDERANT** que la Ville de Montargis a été sollicitée par une personne privée ayant manifesté spontanément son intérêt pour l'achat de cet ensemble immobilier communal ;
**CONSIDERANT** que dans un souci de préserver les intérêts patrimoniaux de la Ville, d'assurer une information suffisante du marché et de permettre la comparaison de plusieurs projets, la Ville décide d'organiser un appel à manifestation d'intérêt hors cadre commande publique, ouvert à tout acquéreur présentant les garanties requises, dans l'objectif que la vente se fasse au meilleur prix ;
Le Conseil Municipal ?

Après avoir délibéré,

**-DECIDE** :

**Article 1 : Lancement de la procédure**

D'approuver le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt en vue de l'éventuelle cession de l'ensemble immobilier communal situé 93 avenue de Gaulle – 227 avenue Emile Mengin ;

**Article 2: Dossier de consultation**

D'approuver les modalités et conditions du dossier de consultation annexé à la présente deliberation;

**Article 3: Autorisation donnée au Maire**

D'autoriser le Maire ou son représentant à accomplir les actes nécessaires au lancement, au déroulement et à l'achèvement de la procedure.

Cette autorisation n'inclut pas la signature d'une promesse, d'un compromis ou de l'acte authentique de vente.

Adoptée à l'UNANIMITE

10 Abstentions

(M. Nottin, M. Belabbes, Mme Leroy, M. Vehapi, Mme Oubraham, M. Digeon, Mme Dury, M.Vareilles, Mme Lemoine,M.Kouamé)

0 Contre

23 Pour

**Maxime LAZREG**
Secrétaire de séance

**Dominique COQUELLE,**
Maire de Montargis

Publié le
Certifié exécutoire le :
ID :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif d'Orléans peut être saisi par voie postale (28, rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS Cedex 1) ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet https://www.telerecours.fr